

# CHRONIQUE LOCALE

## Abstinence

Le Conseil d'Etat vient de décider de présenter au Grand Conseil un projet de loi abrogeant la loi cantonale du 2 février 1907 sur l'interdiction de la vente au détail de l'absinthe.

En ce faisant, le Conseil d'Etat n'a pas changé d'opinion sur l'intérêt social que présente la prohibition de cette liqueur, mais il constate dans son rapport que la question ayant passé du domaine cantonal dans le domaine fédéral par suite de la votation du 5 juillet dernier, il y a lieu de s'en remettre aux prescriptions que l'Assemblée fédérale édictera pour l'application de la loi. Si notre loi cantonale devait être maintenue telle qu'elle est, il serait nécessaire de trouver une définition de l'imitation, définition qui n'aurait de valeur que jusqu'au 5 juillet 1910, date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale.

L'avantage direct de la proposition du Conseil d'Etat serait, d'autre part, de faire tomber l'initiative d'abrogation actuellement pendante et d'éviter ainsi aux électeurs un nouveau désagrément, puisque cette loi-ci ce serait le Grand Conseil qui, dans la limite de sa compétence, abrogerait la loi, sans qu'il soit nécessaire de soumettre la question au peuple.

## Fédération catholique genevoise

Revenons en quelques lignes sur les discours prononcés à Bernex.

Dans la matinée, après le service religieux, les diverses sections se sont réunies dans leurs locaux respectifs, gracieusement mis à leur disposition par l'autorité communale. Cercles d'ouvriers et de jeunes gens, sociétés de secours mutuels ont tour à tour entendu la lecture de rapports très actuels et très documentés suivis d'une intéressante discussion.

A midi, 305 convives, parmi lesquels figuraient la députation indépendante au complet, la plupart des maires et adjoints des communes rurales et nombre de prêtres, après avoir fait honneur à l'excellent menu, ont entendu le doyen des députés catholiques, M. Ad. Gros, prononcer avec éloquence le toast à la patrie.

A 5 h., assemblée générale dans l'église de Bernex. Plus de 800 hommes ont répondu à l'appel.

Devant cet auditoire vibrant, M. E. Corry, vicar général, dans un rapide aperçu sur la situation des catholiques en 1873 et de nos jours, déclare qu'après 35 ans, ceux-ci ne sont pas les vaincus.

Parlant des dangers de l'heure présente, il cite l'amour des plaisirs, l'abus des fêtes, le divorce, etc. Il met en garde ses auditeurs contre ces périls et envoie au Congrès abolitionniste la sympathie de tous ses coreligionnaires, car, dit-il, toutes ces généreuses initiatives viennent de Dieu, retournent à Dieu et ont droit à notre absolu respect. (Appl.)

L'orateur parle ensuite de l'activité des catholiques genevois et engage vivement hommes et jeunes gens à pratiquer toujours de plus en plus l'amour du travail, la justice, sources pures de la vie morale, causes certaines de prospérité matérielle, sociale, et de progrès spirituel. (Applaudissements.)

M. V. Dussolier donne lecture du rapport général sur la marche de la fédération, constatant qu'après six ans d'existence cette institution a largement contribué, en dehors de toute préoccupation politique, au rapprochement de tous les catholiques du canton.

M. le Dr Blanchard, dans une conférence de portée très pratique et émaillée de traits spirituels, entretient ses auditeurs de la force et du courage. Commentant le vieil adage: «Un esprit sain dans un corps sain», il insiste sur la nécessité d'une sérieuse culture physique par la gymnastique, l'hygiène, les sports judicieusement pratiqués, le service militaire, l'alpinisme et la sobriété.

Parlant de l'alcoolisme et de ses méfaits, il adjure les assistants d'éviter ces funestes habitudes, source de déchéance physique et morale.

M. Daloz, curé de Massonnex (Valais), parle de l'Eglise et de son zèle social à travers les âges. Il reproche à certains catholiques d'être inconséquents avec leurs principes et les conjure de remplir toujours leurs devoirs religieux et de devenir des apôtres laïques.

Enfin, sur l'initiative de M. Roche, curé de Carouge, l'assemblée envoie son salut fraternel à l'Association populaire catholique suisse.

## Le Passage des Lions

Le passage des Lions, qui relie la rue des Allemands à la rue du Rhône, est actuellement ouvert au public, et déjà de nombreuses personnes ont été l'admirer. C'est en février de cette année qu'on a commencé seulement la pose de la charpente métallique qui forme une sorte de longue galerie d'exposition, recouverte de vitres; on voit donc que les travaux ont été rapidement menés.

Ce passage, qui est l'œuvre de M. Adrien Peyrot, architecte, lequel a également construit les trois grands immeubles qui l'entourent, est une nouveauté pour Genève, et on peut dire que grâce à son éclairage, qui sera très brillant, et à son aération, il est bien supérieur aux installations analogues qui existent dans d'autres villes. L'espace existant entre les immeubles qui bordent ce passage est en effet de 19 mètres, soit la largeur d'une grande rue. De plus, tous les magasins qui se trouvent des deux côtés du passage ont leur toiture formée par un dallage de verre; une disposition analogue a été adoptée pour le sous-sol.

M. Peyrot est arrivé ainsi à répandre l'air et la lumière à profusion, ce qui fait que le passage des Lions a tout à fait l'air d'un bâtiment construit en plein air pour quelque exposition.

La construction de ces trois grands immeubles et du passage, constitue enfin une œuvre de salubrité de premier ordre, car elle a nécessité la démolition de tout un quartier qui

# NOS CONGRÈS

## La Croix-Blanche

Le congrès qui s'est ouvert mardi, à l'Aula de l'Université, important parmi tous ceux de sa tenue à Genève.

Il s'agit, en effet, de la fraude alimentaire et plus encore de cette consultation internationale de la législation future qui a la santé publique et le commerce de l'alimentation. Ce qui le voit, une question de portée, de première actualité, laissé aucun pays indifférent, États ont envoyé des représentants.

La délégation française est venue importante, et la partie Ruau, ministre de l'Agriculture, suffisamment tout l'intérêt, et que le gouvernement français au présent congrès, organisme universelle de la santé, fondée à Genève le 22 août.

A tous nos hôtes nous souhaitons cordiale bienvenue.

La séance d'inauguration a eu lieu, le 21 septembre, à 10 heures, sous la présidence de M. le conseiller fédéral, président du département fédéral, entouré de M. le président de la Croix-Blanche, M. Durand, président du congrès.

Sur l'estrade avaient eu lieu les représentants du Conseil Municipal et de la Ville de Genève, M. G. Pagny, M. J. Schneider et M. Ruffy, conseiller municipal, directeur de l'Université de Genève, conseiller aux Etats, M. Odier, ministre de Suisse à St-Paul, un des membres de la Croix-Blanche, Dr Schmid, Bureau sanitaire fédéral, Bar divers présidents d'honneur: M. de la station d'essai agricole, Dr Deloncle, ministre fédéral, député de la Croix-Blanche, Dr Schmid, Directeur du laboratoire d'hygiène publique à Rome; José Berena (Uruguay) directeur du service douanes, Montevideo; J. Frank (Hongrie), inspecteur de santé, etc.

L'émicycle était occupé par les congressistes au nombre de 850 environ. Les grands journaux français ont des représentants: *Débats*, *Gauche*, *Journal*, *Petit Parisien*, *Éclair*, *Gironde*, *Dépêche de Toulouse*, etc.

Discours de M. le conseiller fédéral. Le discours d'inauguration a été prononcé par M. le conseiller fédéral Ruffin, président du Département de Genève, dans une éloquente allocution, les vœux du Conseil fédéral et son bienvenue à tous les congressistes.

C'est à la Société universelle de la Croix-Blanche de Genève, dit-il, que revient l'honneur de la réunion du Congrès d'une lutte internationale contre les fraudes alimentaires.

L'état de cette philanthropique action est de grouper dans une action les efforts faits dans chaque pays pour combattre les fraudes qui amènent les maladies épidémiques et infectieuses, les troubles sociaux, les misères, etc., accomplir dans la vie civile la tâche que remplit la Croix-Rouge sur les champs de bataille. (Appl.)

L'alimentation saine du peuple est l'un des problèmes les plus importants de notre époque. C'est donc une tâche sacrée pour tout gouvernement de veiller à ce que les aliments soient exempts de toute falsification. Cette tâche n'est point aisée, car, plus la science progresse, plus la cupidité des fraudeurs devient ingénieuse et plus la répression de la fraude est rendue difficile.

En combattant les fraudes alimentaires, la société poursuit un double but: l'un de nature hygiénique, l'autre de nature économique. Par les denrées alimentaires falsifiées, la santé du consommateur se trouve menacée sous plusieurs formes: ou bien la falsification est due à des substances toxiques, ou bien elle s'opère au moyen de matières ou d'éléments malfaisants. Dans le premier cas, l'atteinte à la santé de l'individu est directe, il s'agit alors d'une véritable action criminelle de la part de l'auteur de la fraude et il est du devoir de l'Etat d'intervenir de la manière la plus énergique. Dans le second cas, le préjudice porté à la santé du public est plutôt indirect, mais ses conséquences peuvent être tout aussi funestes. Si l'homme n'est pas immédiatement contaminé, sa santé s'altère insensiblement par suite de l'ingestion d'une nourriture insuffisante. Il faut constater en outre que la fraude, pour être lucrative, devant en général porter sur des denrées de grosse consommation, ce sont les classes moyennes et surtout les classes indigentes qui pâtissent le plus de la spéculation des falsificateurs. (Appl.)

Depuis quelques années, on cherche partout à inculquer au peuple les principes d'une alimentation saine et rationnelle.

Un Congrès international d'enseignement ménager tiendra sous peu ses assises à Fribourg; il nous dira l'extension qu'a prise et que doit prendre encore cette branche de l'éducation populaire. Or, à quel bon cet enseignement si le consommateur n'est pas mis à l'abri de la fraude dans le choix des denrées qui doivent le nourrir? (Appl.)

Mais, comme le dit l'appel de la Croix-Blanche, la guerre à la fraude ne pourra devenir vraiment efficace que si elle est internationale. La Suisse, avec ses vingt-cinq petites républiques, vient d'en faire l'expérience en ce qui la concerne: tels cantons possèdent des prescriptions légales excellentes; or, ces cantons ont dû reconnaître que, malgré toutes les précautions prises par le législateur cantonal, il n'était pas possible d'exercer un contrôle suffisant à l'égard de certains produits jetés sur le marché par la grande industrie. Et c'est pourquoi la Confédération suisse a été obligée de centraliser sa législation dans ce domaine.

## Le Passage des Lions

Le passage des Lions, qui relie la rue des Allemands à la rue du Rhône, est actuellement ouvert au public, et déjà de nombreuses personnes ont été l'admirer. C'est en février de cette année qu'on a commencé seulement la pose de la charpente métallique qui forme une sorte de longue galerie d'exposition, recouverte de vitres; on voit donc que les travaux ont été rapidement menés.

Ce passage, qui est l'œuvre de M. Adrien Peyrot, architecte, lequel a également construit les trois grands immeubles qui l'entourent, est une nouveauté pour Genève, et on peut dire que grâce à son éclairage, qui sera très brillant, et à son aération, il est bien supérieur aux installations analogues qui existent dans d'autres villes. L'espace existant entre les immeubles qui bordent ce passage est en effet de 19 mètres, soit la largeur d'une grande rue. De plus, tous les magasins qui se trouvent des deux côtés du passage ont leur toiture formée par un dallage de verre; une disposition analogue a été adoptée pour le sous-sol.

M. Peyrot est arrivé ainsi à répandre l'air et la lumière à profusion, ce qui fait que le passage des Lions a tout à fait l'air d'un bâtiment construit en plein air pour quelque exposition.

La construction de ces trois grands immeubles et du passage, constitue enfin une œuvre de salubrité de premier ordre, car elle a nécessité la démolition de tout un quartier qui

était dans un état effroyable de saleté et de délabrement. Mais les difficultés ont été considérables, il y a eu plusieurs procès et une foule de revendications jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'assentiment des propriétaires des douze immeubles qui formaient ce pâté de maisons.

On ne peut donc que féliciter le propriétaire et l'architecte du beau résultat qu'ils ont obtenu, et souhaiter que des entreprises analogues soient exécutées dans d'autres quartiers de la ville qui ont aussi besoin d'être assainis.

Les deux instituts et groupements dont l'existence et dont l'activité répond à la sienne, et d'autre part, elle cherchera à créer et à susciter les initiatives, là où rien n'existe encore.

Dans tous les pays, la Croix-Blanche aura des délégués et organisera des comités chargés, en dehors de la propagande nécessaire, de la recherche, de recueillir les données des statistiques au point de vue nosologique, de faire des enquêtes sur toute déviance ou invention nouvelle, spécialement dans le domaine de la pathologie et de la thérapeutique, de lui échanger des informations sur toute œuvre sociale ou philanthropique méritant d'être encouragée ou subventionnée.

Le comité de la Croix-Blanche créera en outre un journal, organe permanent, ouvert à tous ceux qui auront à faire une communication rentrant dans son programme et dans le cadre de ses statuts.

Les promoteurs du congrès se sont inspirés de la devise du philosophe romain, *Primum vivere et deinde scribere*, c'est-à-dire de soigner la maladie, il importait de la prévenir en assurant à l'individu les meilleures conditions d'existence.

Arriver à assurer à chacun une nourriture saine et reconstituante, procurer à tous l'aliment royal, suivant une expression déjà employée et qui a paru heureuse, voilà ce que doit être le premier devoir et le premier souci d'une société; c'est là que se trouvent les classes et surtout, et principalement, les classes laborieuses.

Or, il n'y a pas de domaine où la législation des différents pays marque plus de divergences et où plus de législateurs que le domaine de la répression des fraudes alimentaires.

Nulle part la même définition, nulle part la même sanction de la fraude. Telle manipulation condamnée tel est tolérée dans les pays voisins, le produit considéré comme nocif dans une contrée sera réputé comestible dans telle autre; le tout à la grande joie des fraudeurs et au grand dommage des honnêtes gens.

La Croix-Blanche a pensé qu'elle pourrait faire une œuvre éminemment utile et pratique en cherchant à provoquer une action commune dans tous les pays et une entente internationale; de là l'origine du présent congrès.

Bien des entreprises sollicitent notre attention et sont déjà à l'étude; je citerai notamment la question du régime et de la législation à appliquer au bohémisme, aux égarés, sur lesquels la Croix-Blanche escompte de provoquer une entente internationale.

D'autre part, pour exécuter notre programme, il nous faudra d'importantes ressources.

Il nous faut le concours effectif et moral

terme à ceux qui dans d'autres domaines ont les plus bienfaisants.

Telle est, messieurs, dans les grandes œuvres à laquelle nous vous convions, nous vous invitons à en poser la première pierre.

M. Philippe Durand explique l'ordre pratique des séances. Puis il termine ainsi:

Je me suis pressé d'adresser, au nom du comité exécutif du Congrès, aux autorités fédérales, à l'Etat et à la ville de Genève, ainsi qu'à M. le recteur de l'Université, l'assurance de nos remerciements pour l'accueil que nous avons rencontré de votre part dans le travail d'organisation du Congrès.

Le Comité exécutif du Congrès a été constitué et encouragé par les témoignages de bienveillance de la part de la ville de Genève. Des ressortissants de divers Etats participent à nos travaux; sept gouvernements ont bien voulu que par l'envoi d'une délégation ou l'intérêt qu'ils attachaient à l'œuvre nous pourrions la réaliser. Nous sommes convaincus que les autorités internationales auxquelles nous vous convions traiteront d'un sujet bien actuel sollicité à juste titre la collaboration de tous les peuples.

Le Congrès s'ouvre donc sous de très auspices; le bienveillant intérêt dont entouré est un gage de succès futur. Et, maintenant, messieurs, notre tâche est terminée, la vôtre commence. Passions-nous vous avoir assuré l'adhésion d'un travail fructueux; c'est que nous formons de tout cœur, nous vous souhaitons le premier Congrès international pour la répression des fraudes alimentaires et pharmaceutiques. (Applaudissements.)

## Attention des délégués officiels

Les délégués officiels prennent successivement la parole.

C'est d'abord M. Bordas, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, président de la délégation officielle française.

Permettez-moi, ce dire en quelque au gouvernement suisse et à la Croix-Blanche combien nous avons été honorés par l'occasion qui nous était offerte de venir à Genève pour contribuer par tous nos efforts à résoudre en des assises internationales un problème d'un intérêt universel de la santé de la fraude dans les matières alimentaires et pharmaceutiques.

La Croix-Blanche a en effet placé au premier rang de ses travaux à jugé que, quelle que fût l'importance des sujets inscrits à son programme, il n'en existait point dont l'importance plus immédiatement.